

RÉSUMÉ DE L'ACTION :

Dans le cadre des actions de prévention et de sensibilisation à la citoyenneté menées par le Service de Prévention Primaire de la ville de Nice, les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP école) de la Direction de la Police Municipale, interviennent auprès des enfants pour les sensibiliser aux dangers de la rue et au respect des règles de sécurité.

Objectifs :

- Identifier les dangers de la rue;
- Permettre aux enfants de développer des réflexes de précaution;
- Donner les outils à l'enfant pour assurer sa propre sécurité dans le respect des règles.

❖ A l'issue de la séquence et après l'examen les élèves recevront une attestation de participation.

Public visé : CE2

Date de mise en œuvre : Octobre 2025

Périodicité de l'action : année scolaire 2025/2026

Lieu de l'action : à l'école

Durée de l'activité : 1H + 30 Min Examen du Permis Piéton

Procédure d'inscription :

Les écoles et les enseignants inscrivent les classes volontaires sur : cataloguecitoyen.nice.fr

Le Service de Prévention Primaire planifiera en collaboration avec les classes inscrites, les temps d'interventions.

Contact : hager.ben-aouissi@ville-nice.fr

